

N/REF : 2/09/2025 10H51 C:000053 I:02467
V/REF : AC/C26974
V/Email reçu le Mardi 02/09/2025 à 10H51

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. XGR
IMMEUBLE : X GRALL -XGR
1-4, RUE XAVIER GRALL
.
35230 NOYAL CHATILLON SUR SEIC

Rennes, le 14 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 4 GRALL - MME BUJADOUX 06 85 65 64 63
LOGEMENT N° 019271, PORTE N°13, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : RADIATEUR CHAMBRE QUI FUIT EN GOUTTE A GOUTTE

Donneur d'ordre : M. V BRIENS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 04/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU RADIATEUR
CONSTAT : RADIATEUR PERCÉ
MISE EN SÉCURITÉ DU RADIATEUR
PRISE DE RÉFÉRENCE ET MISE EN COMMANDE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 10/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE RADIATEUR
FOURNITURE ET POSE DU NOUVEAU RADIATEUR
REMISE EN EAU
PURGE RADIATEUR
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 10/10/25 à 15H01 M. V BRIENS
AT LCOMPTER Email envoyé le 04/09/25 à 12H13 M. V BRIENS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL140-FP.1	Radiat.acier H400-500>L650mm	2	260,00	260,00
TOTAL H.T.					260,00
T.V.A. a 10,00%					26,00
TOTAL T.T.C.En EURO					286,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.